

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé  
deux exemplaires sont insérés dans le journal  
Les manuscrits non insérés seront rendus

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 1<sup>er</sup> Octobre 1889

## PARTIE OFFICIELLE

La proclamation suivante a été affichée vendredi  
dernier :

## Habitants de la Principauté,

Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince  
Charles III, notre Auguste Souverain, a rendu  
Sa grande âme à Dieu !

Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince  
Héréditaire lui succède et prend le nom d'Al-  
bert I<sup>er</sup>.

Le meilleur et le plus respectueux des Fils  
tient à honneur de se faire le continuateur éner-  
gique et convaincu des réformes, des progrès et  
des bienfaits sans nombre que la Principauté doit  
au génie créateur de Son Auguste et Vénéré Père.  
Il nous saura gré de remplir un devoir sacré en  
proclamant, tout d'abord et bien haut, notre  
profonde reconnaissance pour Celui qu'Il pleure  
et dont Il bénit avec nous l'impérissable mé-  
moire.

La saine et très solide popularité de notre nou-  
veau Souverain a précédé de longtemps son avè-  
nement à la Couronne. Il est dès aujourd'hui le  
Bien-Aimé de son Peuple !

Votre Gouverneur, qui est heureux de pouvoir  
se dire en même temps votre ami, est donc certain  
de trouver de l'écho dans vos cœurs, en réveil-  
lant ici le souvenir d'une formule chère à vos  
ancêtres, parce que le principe dont elle s'inspi-  
rait a été pendant de longs siècles la meilleure  
sauvegarde de leur indépendance : *Grimaldi est  
mort, s'écriaient-ils à chaque changement de  
Règne, Vive Grimaldi !*

Nous avons hérité de l'intégrité de leur foi  
dynastique, affirmons-la comme eux, à l'heure  
solennelle que nous traversons, en répétant en  
bons et loyaux Monégasques :

*Le Prince Charles III n'est plus !  
Vive le Prince Albert I<sup>er</sup> !*

Monaco, le 27 septembre 1889.

Le Gouverneur Général,  
Baron DE FARINCOURT.

A l'occasion de la mort de S. A. S. le Prince  
Charles III, la Cour des Pays-Bas a pris le petit  
deuil pendant sept jours à dater du 23 septembre.

La cérémonie du 26 septembre comptera comme  
l'une des plus belles, des plus grandioses et des plus  
émouvantes dont Monaco ait été le théâtre ; la mani-  
festation extraordinaire dont les obsèques du Prince  
Charles III ont été l'occasion, montre, par la sponta-  
néité des hommages rendus à l'Auguste Défunt, quelle  
place sa mémoire tient non seulement dans le cœur de  
ses sujets, mais dans la reconnaissance de toute la  
région.

Un règne rempli de si belles et de si grandes actions  
ne pouvait avoir un plus digne épilogue.

## L'EXPOSITION DU CORPS

Nous avons rendu compte dans notre précédent  
numéro de l'empressement douloureux et respectueux  
dont l'exposition du corps du Prince était l'objet dans  
la chapelle ardente du Palais. Cet empressement a  
grandi encore dans les journées de mardi et de mer-  
credi, et l'on peut évaluer à plus de huit mille person-  
nes, le nombre de ceux qui sont venus s'agenouiller au  
pied du cercueil.

## LA DÉCORATION DU PALAIS

Pendant ce temps, les préparatifs étaient poussés  
avec une admirable activité pour la cérémonie de jeudi  
matin. Les décorations du Palais, celles de la Cathé-  
drale se dressaient comme par enchantement ; rien ne  
peut rendre l'effet grandiose de la cour d'honneur ten-  
due de noir, ni celui des deux étages d'arcades de la  
double galerie d'Hercule, entièrement drapés, chaque  
arcade dessinée par les tentures relevées et retenues  
par de grandes embrasses d'argent, et le tout surmonté  
d'un haut bandeau noir rehaussé par une face d'her-  
mine.

Le grand escalier en fer à cheval, lui aussi recou-  
vert, était orné sur les flancs de larges draperies  
relevées et retenues sur les rampes par des patères  
d'argent et des cordelières disposées de façon à donner  
aux plis la forme la plus sévère et en même temps la  
plus élégante ; cette décoration excitait l'admiration  
générale.

Sur la place, d'où l'on communiquait avec la cour  
d'honneur par le guichet complètement transformé en  
un long couloir funèbre, la façade était tendue de la  
même façon dans toute sa longueur et dans la hauteur  
des deux étages, avec larges bandeaux d'encadrement  
rehaussés d'hermine.

## LES RÉCEPTIONS

Dans la journée de mercredi et la matinée de jeudi,  
les Envoyés Extraordinaires de Wurtemberg, de France  
et d'Italie accrédités pour la cérémonie sont arrivés à  
Monaco.

A quatre heures, M. le Baron de Brusselle, Maré-  
chal de la cour de S. M. le Roi de Wurtemberg, a  
été reçu à la gare par M. le Comte d'Orémieux, Aide  
de Camp, et conduit au Palais dans une voiture de la  
Cour ; le poste des Gardes d'honneur a pris les armes  
et rendu les honneurs. L'Envoyé Extraordinaire a été  
reçu par le Prince Souverain dans la salle Grimaldi ;

Son Altesse Sérénissime était entourée de Sa Maison  
militaire.

S. Exc. le Gouverneur Général assistait à l'audience.

M. le Baron de Brusselle, après avoir remis ses let-  
tres de créance et s'être entretenu avec le Prince pen-  
dant quelques instants, a été conduit aux appartements  
qui avaient été préparés pour lui au Palais.

A cinq heures du soir, M. Henry, Préfet des Alpes-  
Maritimes Envoyé Extraordinaire de S. Exc. le Prési-  
dent de la République Française, accompagné de M. le  
Vicomte de la Morlière, Envoyé Extraordinaire adjoint  
à la mission, sont venus du Consulat de France égale-  
ment dans une voiture de la Cour, accompagnés de  
M. le Comte de Lamotte, Chambellan ; les Envoyés  
Français ont été reçus par le Prince et ont remis leurs  
lettres de créance avec le même cérémonial.

Judi matin, Son Altesse Sérénissime a reçu M. le  
Marquis Centurione, Envoyé de Sa Majesté le Roi  
d'Italie, et M. le Contre-Amiral Rocomaure, Envoyé  
spécial de M. le Ministre de la Marine.

## LE CORTÈGE

A dix heures du matin, le cortège formé sur la  
place du Palais, s'est mis en marche. — Mais avant  
d'en donner l'ordre, nous voudrions parler de ce qui a  
constitué le caractère tout particulier de cette cérémo-  
nie, de la multitude des couronnes offertes par des  
députations afin d'être portées dans le défilé.

L'espace nous ferait défaut pour les décrire toutes ;  
signalons cependant celle des Monégasques qui était  
très remarquable ; celle de la colonie Française, de la  
colonie Italienne, de la colonie Suisse, de la colonie  
Belge, de la colonie Allemande, du personnel de la  
Buanderie, de l'orchestre de Monte Carlo, des Corses  
habitant Monaco, de la jeunesse Monégasque, de la so-  
ciété des Régates, des sociétés Philharmonique et Cho-  
rale, de l'Imprimerie, de la députation de Menton, etc.

Un détachement de Carabiniers, commandé par le  
lieutenant, précédait le défilé qui s'est effectué dans  
l'ordre suivant :

Les jeunes filles de l'Orphelinat.

Les élèves des classes de filles des écoles primaires.

Les élèves du pensionnat des Dames de Saint-Maur.

Les élèves des classes de garçons de l'école primaire  
avec une couronne.

L'école apostolique.

Le collège Saint-Charles avec une couronne.

Le collège de la Visitation.

Venaient à la suite les députations ainsi placées :

Une députation de la commune de la Turbie avec cou-  
ronne.

L'Entreprise de la Cathédrale avec couronne sur bran-  
card.

Les ouvriers de M. Joseph Marquet avec couronne  
sur brancard.

L'Imprimerie avec une couronne.

L'hôtel de Paris avec couronne sur brancard.

Les garçons de salle avec couronne sur brancard.

Le personnel de la Buanderie avec couronne sur  
brancard.

La couronne de la Société des Bains de Mer.

La couronne sur brancard de la direction et du person-  
nel de la Police.

La colonie Suisse avec couronne sur brancard.  
 La colonie Belge avec couronne sur brancard.  
 La colonie Allemande avec couronne sur brancard.  
 La musique de Porto Maurizio.  
 La colonie Italienne avec un char portant la couronne.  
 Les Corses habitant Monaco avec couronne sur brancard.  
 La musique de Menton.  
 La colonie Française avec couronne sur brancard.  
 La société de secours mutuels de la Turbie avec couronne.  
 La députation de Menton avec deux couronnes.  
 La société des Régates avec couronne sur brancard.  
 La jeunesse Monégasque avec couronne sur brancard.  
 Le grand char de la population monégasque trainé à quatre chevaux.

Venait ensuite le corbillard orné de drapeaux monégasques, surmonté de la couronne royale et décoré de magnifiques broderies d'argent; il était trainé par six chevaux des écuries du Prince tenus en main par des piqueurs en grande livrée de deuil.

Suivait la députation des sapeurs-pompiers avec couronne.

La congrégation des enfants de Marie de Saint-Charles, de Sainte-Dévote, avec couronne sur brancard, et de la Cathédrale, avec couronne.

Les mères chrétiennes de Sainte-Dévote avec un brancard portant un coussin.

Les dames de Saint-Maur avec couronne et drap mortuaire.

Les religieuses de toutes les congrégations.

La confrérie de Saint-Laurent.

La confrérie de la Miséricorde.

La Société Chorale avec sa couronne sur brancard.

La musique de la Société Philharmonique, son bureau, avec couronne sur brancard.

Les ambours, clairons, trompettes.

Le suisse de la Cathédrale.

La Croix et les acolytes.

Les Frères des Ecoles Chrétiennes.

Les PP. Carmes déchaussés.

Les PP. Récollets.

Les PP. Jésuites.

Les Curés et Vicaires.

Les Chanoines des diocèses voisins.

Le Chanoine Guidi, archiprêtre de Sainte-Réparate, représentant le Chapitre de Nice.

Le Chapitre de Monaco.

Le R<sup>me</sup> P. Flora, Recteur Général des Clercs de la Mère de Dieu.

Le R<sup>me</sup> Marie Colombar, abbé mitré de Lérins.

S. G. M<sup>sr</sup> Balaïn, évêque de Nice, accompagné de M<sup>sr</sup> Fabre, protonotaire apostolique et M. le chanoine Giraud, ses vicaires généraux.

S. G. M<sup>sr</sup> Theuret, évêque de Monaco, prélat officiant, en chape et en mitre.

L'étendard escorté de deux sous-officiers de la Compagnie des Gardes d'honneur.

Le cercueil de S. A. S. le Prince Charles III porté selon la tradition à l'épaule par trente-six Monégasques en manteau de deuil se relayant.

La haie d'honneur faite par la Compagnie des Gardes d'honneur.

A droite et à gauche du brancard se tenaient le commandant Douhin, major des Gardes d'honneur; le chef d'escadron Paul, commandant des Carabiniers; le capitaine Rebufat, capitaine du Port, et le capitaine Ardoin des Sapeurs-Pompiers.

Les cordons du poêle étaient tenus par S. Exc. le Gouverneur Général; le Colonel Gouverneur de Nice par intérim; le Ch<sup>er</sup> de Lattre, Président du Tribunal Supérieur; le Colonel de Sainte-Croix, Commandant Supérieur; le Ch<sup>er</sup> Turrel, Conseiller d'Etat; le Comte Gastaldi, Maire de Monaco.

La couronne de la Compagnie des Gardes suivait le cercueil.

Les religieuses du Bon-Secours et les Frères qui avaient soigné le Prince dans sa dernière maladie.

La livrée du Prince.

Les dignitaires portant les honneurs: le L<sup>t</sup>-Colonel de Castro, le Commandant du Palais, le Capitaine Gastaldi.

Un maître des cérémonies et M. H. de Borniol, ordonnateur général de la cérémonie, précédaient:

S. A. S. le Prince Albert I<sup>er</sup>, ayant à sa droite S. A. S. le Prince Héréditaire et à sa gauche S. A. le Prince Karl d'Urach.

S. Exc. M. le baron de Brusselle, maréchal de la cour et envoyé extraordinaire de S. M. le roi de Wurtemberg.

M. Henry, Préfet des Alpes-Maritimes, envoyé extraordinaire de S. Exc. le Président de la République française.

M. le Vicomte de la Morlière et M. le Contre-Amiral Rocomaure, envoyés extraordinaires adjoints à la mission.

M. le Marquis Centurione, envoyé de S. M. le Roi d'Italie.

M. le Comte de Zeppelin, représentant de S. A. R. la duchesse d'Urach.

Les membres du Corps consulaire.

S. A. le Prince Constantin Radziwill.

Le représentant de S. A. le Prince Roland Bonaparte.

Le lieutenant de vaisseau Germinet, aide de camp, représentant M. le Vice-Amiral Duperré, Préfet maritime de Toulon.

Un maître des cérémonies.

La maison militaire et la maison civile du Prince.

Le Tribunal Supérieur.

M. le Procureur de la République de Nice.

Le Juge de paix et son Greffier.

Les Avocats et Défenseurs.

Un maître des cérémonies.

M. Dugué de Mac-Carthy, Secrétaire Général du Gouvernement.

M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes-Maritimes.

M. le Conseiller d'Etat Jolivot.

M. le Comte Bertora, Grand-Officier de l'Ordre de Saint-Charles.

M. le Commandant Pau, représentant le général des Garets, commandant la subdivision de Nice.

M. le Capitaine de Mondésir, officier d'ordonnance de M. le Général gouverneur de Nice.

Le Trésorier Général des Alpes-Maritimes.

Le Directeur des Douanes des Alpes-Maritimes.

Le Directeur des Postes et Télégraphes des Alpes-Maritimes.

Les Adjoints et la Commission Municipale de Monaco.

Les Maires et Municipalités de Nice, Menton et la Turbie.

Le Directeur de la Police et les Commissaires de Police.

Le Directeur Général et les Administrateurs de la Société des Bains de Mer.

Le Trésorier Général des Finances.

Le Directeur de l'Enregistrement.

Le Receveur de l'Enregistrement.

Les Médecins de l'Hôtel-Dieu.

Le Conseil d'hygiène.

L'Inspecteur, les Conducteurs et Agents des Travaux Publics, auxquels s'étaient joints MM. les architectes Lenormand et Janty.

Les Membres de l'Ordre de Saint-Charles.

La Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.

Les délégations des Sociétés de Nice avec drapeaux:

*Les Chevaliers Sauveteurs des Alpes-Maritimes; Notre-Dame du Vœu dite Operai — l'Assomption — l'Union — les Cochers — la Méditerranée — la Ville de Nice — Ségurane — Sous-Officiers retraités — Nationale — Sainte-Trinité — Sainte-Croix Gonfalon — Saint Crépin — Vermicelliers — Garçons bouchers — La fraternelle des agents non commissionnés de la Cie P.-L.-M. — L'Etoile Niçoise — L'Amitié Niçoise — La Fraternité — La Liberté — L'Echo de Nice (société chorale).*

Un peloton de Carabiniers.

Le cortège a suivi la place du Palais, la rue du Milieu, la rue de Lorraine, la place de la Visitation, l'avenue des Pins, l'avenue Saint-Martin, la rue de l'Eglise et la place Saint-Nicolas.

Dix-sept commissaires bénévoles secondaient les maîtres de cérémonie avec un zèle et une intelligence dignes d'éloges.

Une foule recueillie, qu'on peut sans exagération évaluer à vingt-cinq mille personnes, bordait ce parcours; le corps n'a pu pénétrer dans la Cathédrale qu'à onze heures.

LE SERVICE FUNÈBRE

Le spectacle qu'offrait à ce moment la basilique était plein de grandeur; les hautes draperies funèbres rehaussées d'hermine tendaient la nef et le pourtour entier des chapelles du chevet; cette ornementation relevait encore le caractère si sévère et si plein de majesté de l'architecture romane de cet imposant édifice; mais la partie la plus somptueuse était le catafalque surmonté d'un baldaquin occupant toute la hauteur de la coupole centrale d'où descendaient quatre draperies doublées d'argent et d'hermine relevées aux angles des transepts par des traverses qui les laissaient retomber en bannières.

Aussitôt le cercueil placé au catafalque, l'office a commencé, S. G. M<sup>sr</sup> l'Evêque de Monaco officiant pontificalement.

La grand'messe a été chantée par la maîtrise assistée de la Société Chorale de Monaco avec le concours des artistes de l'orchestre de Monte Carlo, sous la direction du maestro Bellini. Cette partie musicale tiendra, dans les souvenirs de cette douloureuse solennité, une grande place, par la perfection avec laquelle les masses chorales et instrumentales ont exécuté les douze morceaux qui composaient leur programme. *Le Requiem* et *le Dies iræ* de Madonno, *le Pie Jesu* de Faure ont été justement remarqués, ainsi que *l'Oraison funèbre* et le chœur *Sur la tombe* de M. Bellini.

A la fin de la messe, les cinq absoutes ont été données par S. G. M<sup>sr</sup> Balaïn, Evêque de Nice, le R<sup>me</sup> P. Marie Colombar, abbé mitré de Lérins, le R<sup>me</sup> P. Flora, Recteur général des Clercs Réguliers de la Mère de Dieu, M<sup>sr</sup> Guyotte, Prélat de la maison de Sa Sainteté, Doyen du Chapitre de Monaco, enfin par M<sup>sr</sup> l'Evêque de Monaco, officiant.

Cette dernière absoute a été précédée du chant de l'admirable *Libera*, de Palestrina, dans lequel la Société Chorale s'est véritablement surpassée.

Les Princes et l'assistance ont ensuite donné l'eau bénite.

Les envoyés extraordinaires et toutes les personnes qui avaient pris place avec les autorités ont reconduit les Princes au Palais.

Le dernier acte de la voie douloureuse suivie depuis le 11 septembre, s'est terminé le soir de ce même jour.

A cinq heures, le Prince Albert I<sup>er</sup>, le Prince Héréditaire et le Prince Karl d'Urach, ont assisté à la descente dans le caveau des Princes du corps de Charles III; Leurs Altesses n'étaient accompagnées que de S. Exc. le Gouverneur Général, de M. le L<sup>t</sup>-Colonel de Castro, du Maire et du docteur Chevalet.

S. G. M<sup>sr</sup> l'Evêque de Monaco était présent et a donné une dernière absoute, puis l'Auguste défunt a été placé à côté des Princes de l'antique dynastie des Grimaldi, ses prédécesseurs.

C'est là que repose, en attendant le glorieux réveil, Celui dont les Monégasques ne perdront jamais la mémoire, Celui qui a fait de sa patrie un des lieux les plus prospères et les plus civilisés du monde.

Notre correspondant de Marchais nous fait connaître la cérémonie funèbre accomplie dans l'église de cette paroisse au jour et à l'heure où avaient lieu à Monaco les royales funérailles que nous venons de décrire. La population toute entière avait voulu don-

ner une dernière marque de respect et de regrets à son Auguste bienfaiteur, en accourant à l'appel du vénérable curé de Marchais. L'auteur de cette relation rend en trop bons termes les sentiments qui animent tous les cœurs, dans cette résidence où se sont écoulés les derniers jours de Charles III, pour que nous hésitions à citer ici quelques lignes de sa lettre :

Le Prince Charles a eu cet heureux et rare privilège de vouloir ardemment le bien et de vouloir l'accomplir. S'il avait ce génie des affaires qui crée les grandes fortunes, il possédait aussi les qualités de cœur qui apprennent à en jouir noblement.

C'était le bienfaiteur par excellence. Loin de nous la pensée de descendre dans le secret de ces secours qu'il répandait chaque jour autour de lui avec une royale magnificence; mais comment ne pas rappeler ici tant de bienfaits incessants dont bénéficiait cette paroisse : les pauvres nourris et vêtus, les malades visités et soulagés. Comme il accueillait avec indulgence la prière de l'indigent, et, à ceux qu'il admettait près de lui, quelle condescendance et quelle bonté il faisait paraître! A l'approche de l'hiver, la veille de la belle fête de Saint-Charles, on le voyait distribuant lui-même les vêtements qui avaient été confectionnés pour les enfants et pour les pauvres.

AVIS

La présentation de serment de fidélité à S. A. S. le Prince Albert I<sup>er</sup> aura lieu jeudi prochain 3 octobre, à 2 heures après-midi, au Palais de Monaco.

Conformément à une tradition séculaire, les sujets Monégasques, âgés d'au moins 21 ans, y seront admis.

La présentation d'une carte personnelle sera exigée aux portes du Palais.

Ces cartes seront distribuées dans les bureaux de la Mairie où l'on pourra les retirer, à partir de mercredi 2 octobre, à 2 heures après-midi.

Monaco, le 30 septembre 1889.

Le Maire,  
Comte GASTALDI.

NOUVELLES LOCALES

Le Prince, à l'occasion des obsèques de Son Auguste Père, a fait remettre une somme de cinq mille francs aux œuvres de bienfaisance de la Principauté.

A l'occasion des obsèques de S. A. S. le Prince Charles III, la Société des Bains de Mer a mis à la disposition de S. Exc. le Gouverneur Général, la somme de 4,000 francs pour être distribuée entre nos établissements de bienfaisance.

Vendredi prochain 4 octobre, à 10 heures précises, un service solennel aura lieu à l'église Saint-Charles pour le repos de l'âme du Prince Charles III.

S. G. M<sup>gr</sup> l'Evêque chantera la messe et fera l'absoute.

Les fidèles des divers quartiers composant la paroisse Saint-Charles tiendront surtout à honneur d'assister à cette cérémonie funèbre, afin de manifester ainsi leur gratitude envers l'Auguste bienfaiteur défunt.

Les fidèles des autres paroisses de la Principauté sont également invités à venir y apporter le concours de leurs prières.

Nous avons constaté l'impression produite sur l'esprit des étrangers, venus en masse, afin de rendre un dernier hommage aux restes mortels du Prince Charles III, par l'attitude respectueuse et recueillie de notre excellente population.

Nous devons également signaler la façon remarquable avec laquelle quinze ou vingt sergents de ville, se sont prodigués sans bruit, avec un calme plein de dignité, pour maintenir partout l'ordre et la circulation, au milieu d'une foule dont l'importance peut être évaluée à vingt mille personnes.

L'accomplissement de leur tâche a été facilitée, nous

le reconnaissons, par le bon esprit du public qui assistait aux obsèques de notre regretté et vénéré Souverain; mais nous n'en devons pas moins rendre une justice méritée à la manière intelligente et correcte avec laquelle a été compris et dirigé le service d'ordre par la direction de la Police que seconde si bien le personnel qui en dépend.

La distribution des 33,139 récompenses accordées par le jury de l'Exposition universelle a eu lieu, à Paris, dimanche 29 septembre.

Nous y relevons les indications suivantes qui concernent la Principauté de Monaco :

Deux Grands Prix

- Classe 8 — S. A. S. le PRINCE ALBERT.
- 16 — S. A. S. le PRINCE ALBERT.

Neuf Médailles d'Or

- Classe 8 — M. Saige.
- 9 — Gouvernement de la Principauté.
- 9 — Imprimerie de Monaco.
- 65 — S. A. S. le PRINCE ALBERT.
- 69 — Société Industrielle et Artistique.
- 72 — Société Industrielle et Artistique.
- 73 — Société Industrielle et Artistique.
- 79 — Principauté de Monaco.
- 83 — Société des Bains de Mer.

Treize Médailles d'Argent

- Classe 8 — M. Evens.
- 8 — M. Jolivot.
- 12 — S. A. S. le PRINCE ALBERT.
- 12 — M. Numa Blanc.
- 20 — Société Industrielle et Artistique.
- 28 — Société Industrielle et Artistique.
- 29 — M. Faraldo.
- 63 — Gouvernement monégasque.
- 69 — M. Antoine Médecin.
- 69 — M. Gindre.
- 72 — M. Eckemberg.
- 73 — M. Antoine Médecin.
- 73 — M. Hector Otto.

Neuf Médailles de Bronze

- Classe 9 — M. Jolivot.
- 16 — M. Naturel.
- 28 — M. Moehr.
- 43 — M. Gibelli.
- 72 — M. Hector Otto.
- 72 — M. Soudrille.
- 79 — M. Keller.
- 81 — M. Pascal Gindre.
- 81 — M. Hector Otto.

Onze Mentions Honorables

- Classe 3 — M. Stecchi.
- 4 — M. Robellaz.
- 28 — M. Ash.
- 28 — M. Péton.
- 28 — M. Pillet.
- 36 — M. Flory.
- 42 — M. Dalbéra.
- 42 — M. Desteffanis.
- 45 — M. Cruzel.
- 52 — M. Ceresa.
- 73 — M. Lefranc.

CHRONIQUE DU LITTORAL

**Marseille.** — Une mine qui avait été mal chargée a fait explosion en projetant sur le boulevard Notre-Dame et dans les rues avoisinantes une grêle de pierres et des morceaux de rochers. Six personnes ont été blessées plus ou moins grièvement. On a trouvé à près de deux cents mètres de l'accident des pierres pesant 15 kilos.

**Toulon.** — Un incendie s'est déclaré avec une véritable intensité, vendredi matin, au Camp-Gerin, sur le chemin qui conduit au quartier du Gaz.

Dans ces parages sont logés, dans des baraques sordides, tous les vagabonds et les malheureux qui grouillent sur le pavé toulonnais. La nuit dernière, le nommé Clément J..., un chiffonnier, est rentré, vers 2 heures du matin, chez lui et a allumé du feu avant de se coucher, afin de faire du café. Il est ressorti quelques heures après, et les quelques charbons ardents qu'il a laissés chez lui ont communiqué le feu à ses chiffons puis à sa baraque. A 7 heures, toute la modeste installation était en flammes et les voisins commençaient à pousser des cris.

Les employés de la Compagnie du Gaz sont arrivés les premiers et ont organisé les secours; peu après les pompiers de la ville ont rejoint toutes les personnes accourues sur les lieux du sinistre et, grâce à ces concours, à 9 heures 1/2 tout était terminé.

Trois baraques et deux voitures ont été la proie des flammes.

On a pris des mesures pour loger tous les malheureux qui, à la suite de cet incendie, se sont trouvés sans asile.

**Nice.** — L'exéquatur a été accordé à M. William Bradley, consul des Etats-Unis d'Amérique à Nice, avec juridiction sur le département des Alpes-Maritimes, ainsi qu'à M. Félix Poullan, consul de Grèce à Nice.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Le Président la République et M<sup>me</sup> Carnot ont quitté Fontainebleau et sont rentrés à Paris. Des fêtes seront données au Palais de l'Elysée avant la fin de l'Exposition, dont le succès continue, malgré les préoccupations de la période électorale. Le chiffre des entrées a quelque peu diminué cette semaine; mais ce n'est qu'une accalmie momentanée. J'ai dû me rendre en province vendredi et j'ai constaté que les rares personnes ayant quelques économies, qui ne sont pas encore allées à Paris, s'apprentent à faire le voyage.

L'événement capital de la semaine parisienne a été la venue de l'ambassade marocaine dont le chef est le caïd El-Mââti-ben-Abd-el-Kibir-el-Mezamzi. El-Mââti est un homme de soixante ans, de haute taille, au port majestueux, qui occupe dans son pays une situation importante. Le second envoyé, El-Fkih-el-Kerdouli est également un homme mûr. C'est un diplomate très lettré qui a déjà été chargé de missions à Madrid et auprès du Vatican. Ces deux ambassadeurs sont accompagnés de quatre capitaines des gardes du sultan du Maroc, de neuf autres fonctionnaires et de seize domestiques. L'ambassade est logée dans l'hôtel de la rue Copernic, où ont été successivement reçus le shah de Perse, les princes tunisiens et les princes égyptiens. L'ambassade marocaine, qui terminera la série des hôtes officiels de la France, restera à Paris une quinzaine de jours. Les ambassadeurs ont débuté par une visite à la Tour Eiffel où ils ont consigné leurs réflexions sur le livre d'or de M. Eiffel. A leur avis, « la Tour Eiffel » est la chose la plus merveilleuse que l'homme ait édifiée. Ils ont ajouté : « qu'elle donne la preuve que l'industrie française est la première du monde. »

Le Paris mondain fait relâche; en revanche, il y a presque chaque jour une réception à enregistrer dans les ministères. Au ministère du commerce, dîner de soixante-dix couverts offert par M. Tirard, président du Conseil, à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle Bourse de Commerce. Dîner suivi de réception sur invitation personnelle offert par M. Yves Guyot, ministre des travaux publics. Au programme du concert, une charmante cantatrice, M<sup>me</sup> Kévary, et un pianiste russe de beaucoup de talent, M. Cor de Last. Il y a eu également audition d'un fragment de l'Ode triomphale de M<sup>me</sup> Holmès.

La Société des Ingénieurs civils continue la série de ses réceptions dans son hôtel de la rue Rougemont. Elle y a reçu trois cent soixante-quatorze sociétaires de l'Iron and steele Institute, la plus grande société de métallurgistes anglais. Le concert offert à ces visiteurs de l'Exposition a été très réussi. Au programme figurait le chansonnier Gibert et la princesse Lilly Dolgorouky.

Le président de la Société des Ingénieurs civils, M. Eiffel, a fort gracieusement invité ces ingénieurs anglais à faire l'ascension de la tour de 300 mètres. Un banquet leur a été offert au premier étage de la tour, au restaurant Brébant. M. Eiffel a bu à l'union des Anglais et des Français en rappelant que l'Angleterre avait de grandes constructions métalliques et en citant comme exemple le pont de Forth. Le président de l'Institut des métallurgistes anglais, sir James Kitron, a remercié M. Eiffel, en rendant hommage à l'industrie française. Les Anglais ont poussé des hurrahs en l'honneur de M. Eiffel.

Au moment même où l'Angleterre reconnaissait ainsi le haut mérite du grand constructeur français, le gouvernement français donnait officiellement une preuve d'admiration au grand inventeur américain Edison. Le ministre des affaires étrangères, M. Spuller, lui faisait remettre, par l'entremise du ministre des Etats-Unis à Paris, M. Withelaw-Read, une lettre des plus flatteuses et la croix de commandeur de la Légion d'honneur. M. Edison a été très touché et a déclaré que « nulle récompense ne pouvait lui être plus agréable ».

Deux dons ont été faits, cette semaine, à nos musées nationaux.

Le baron Arthur de Rothschild a offert au musée de la marine, au Louvre, le modèle qui a servi à la construction de son yacht l'Eros, qui figure à l'Exposition universelle. Ce modèle, qui est un chef-d'œuvre, est celui du yacht Eros, qui vient de faire, en sept jours, le voyage du Havre à Nice et qui attend, en ce moment, son propriétaire dans ce port.

L'autre don est un tableau fort remarquable de Millet, les Meules, qui figure à l'Exposition centennale, au

CATHÉDRALE DE MONACO

Dimanche 6 octobre

SOLENNITÉ DE NOTRE-DAME DU ROSAIRE

10 heures du matin. — Grand'Messe avec assistance Pontificale.

3 heures de l'après-midi. — Procession en l'honneur de la Très Sainte Vierge présidée par M<sup>r</sup> l'Evêque, Salut Solennel du Très Saint Sacrement donné par Sa Grandeur.

Le 15 octobre, on célébrera dans la chapelle des Religieuses Carmélites, la fête de Sainte-Thérèse leur mère.

Première messe à 6 heures et demie; messe solennelle à 8 heures, suivie du sermon et de la cérémonie de profession d'une novice.

Le soir, à 3 heures, cérémonie de prise d'habit, précédée des vêpres, du sermon et présidée par Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque.

Les personnes qui désireraient y assister sont invitées; on n'envoie plus de cartes d'invitation, la chapelle étant publique.

M. Auguste CIOCO et ses enfants ainsi que les familles REBAUDENGO, FOURNIER-BABEL et BARRIERA remercient vivement toutes les personnes qui, jeudi dernier, ont pris part aux funérailles de

Madame Pauline CIOCO  
née FOURNIER-BABEL

et les prient de vouloir bien assister à la Messe qui sera dite pour le repos de son âme, en l'église Cathédrale, le jeudi 3 octobre courant, à 8 heures du matin.

Etude de M<sup>e</sup> Louis VALENTIN, notaire et défenseur,  
sise à Monaco, rue du Tribunal, n<sup>o</sup> 2

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Monaco, le vingt-six août dernier, enregistré, messieurs Philippe FONTANA et Michel GAMBA, tous deux entrepreneurs de travaux publics, demeurant à Monaco, ayant élu domicile en l'étude dudit M<sup>e</sup> Valentin, ont acquis de : 1<sup>o</sup> madame Emilie-Augustine-Louise-Joseph SALOMÉ, veuve de monsieur Adolphe-Louis VANDERVINCKT, propriétaire, demeurant à Roubaix; 2<sup>o</sup> madame Emilie-Clarisse-Henriette VANDERVINCKT, épouse de monsieur Marie-Pierre-Victor-Léon-Gabriel DUBOIS DE LHERMONT, président de tribunal, demeurant à Orthez; et monsieur Georges-Eugène-Alexandre DELAPORTE, pharmacien, et madame Gabrielle-Jeanne VANDERVINCKT, son épouse, demeurant à Roubaix, et ayant tous élu domicile en la même étude, une parcelle de terrain sise à Monaco, lieu dit le Castelleretto, tenant de l'est, à une parcelle appartenant à monsieur Zanolli; du nord, au restant du terrain des vendeurs; de l'ouest, à la parcelle appartenant à madame Naturel, et du midi, au chemin de la Turbie, et portée au cadastre sous les numéros 423 et 424 de la section B.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix de **cinq mille six cents francs**.

Une expédition du contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, a été déposée au greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté, ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble susdésigné des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le 1<sup>er</sup> octobre 1889.

Pour extrait : L. VALENTIN.

Etude de M<sup>e</sup> Louis VALENTIN, notaire et défenseur,  
sise à Monaco, rue du Tribunal, n<sup>o</sup> 2

Suivant contrat passé devant M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Monaco, le vingt-six août dernier, monsieur Henri ZANOLLI, architecte, demeurant à Monaco, ayant élu domicile en l'étude dudit M<sup>e</sup> Valentin, a acquis de 1<sup>o</sup> madame Emilie-Augustine-Louise-Joseph SALOMÉ, veuve de monsieur Adolphe-Louis VANDERVINCKT, propriétaire, demeurant à Roubaix; 2<sup>o</sup> monsieur Georges-Eugène-Alexandre DELAPORTE, pharmacien, et madame Gabrielle-Jeanne VANDERVINCKT, son épouse, demeurant à Roubaix; 3<sup>o</sup> et madame Emilie-Clarisse-Henriette VANDERVINCKT, épouse de monsieur Marie-Pierre-Victor-Léon-Gabriel DUBOIS DE LHERMONT, président de tribunal, demeurant à Orthez, et ayant tous élu domicile en la même étude, une parcelle de terrain située à Monaco, lieu dit le Castelleretto, portée au cadastre sous les numéros 423 et 424 de la section B, et tenant : du midi, au chemin de la Turbie; de l'ouest, au terrain de messieurs Fontana et Gamba, et du nord-est, au terrain de mademoiselle Béring.

Cette acquisition a été faite moyennant le prix de **cinq mille francs**.

Une expédition du contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, a été déposée au greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, aujourd'hui même.

Champ de Mars. Ce tableau appartient à M<sup>me</sup> Sauton-Davillier, qui l'offre à l'Etat. On voit que M<sup>me</sup> veuve Pommery n'a pas tardé à trouver une imitatrice.

Le théâtre du Château-d'Eau aurait voulu donner, cette semaine, une grande pièce de M. Augé de Lassun, littérateur de talent. Malheureusement, M. de Lassun a choisi pour thème de son drame la *Conspiration du général Mallet*, et la censure a craint les allusions que pourrait trouver le public à des événements récents; elle a interdit la représentation. M. de Lassun va, dit-on, faire imprimer sa pièce et la faire précéder d'une préface.

Au théâtre du Vaudeville, un jeune magistrat qui se cache sous le pseudonyme de Paul Sonnier, vient de faire jouer avec succès un acte en vers, *Arlequin séducteur*, fort bien interprété par MM. Corbin, Mayer, M<sup>lles</sup> Moucharmont et Verneuil.

Dans tous les théâtres, on s'occupe des pièces nouvelles de la campagne prochaine. A l'Opéra, on parle du *Benvenuto* de M. Saint-Saëns, de la *Zaire* de M. Véronge de la Nux. A l'Opéra-Comique, on donnera le *Dimitri* de M. Victorien Joncières, le *Dante* de M. Benjamin Godard et divers ouvrages du répertoire. Au Théâtre-Français, on annonce les débuts de M<sup>lle</sup> Tessandier dans la *Bucheronne* de M. Charles Edmond; *Mahomet*, cinq actes en vers de M. Henri de Bornier, et une reprise d'*Edipe-Roi*. Le théâtre de l'Odéon a reçu douze ou quinze pièces, dues pour la plupart à de jeunes auteurs; il serait téméraire de dire quelles sont celles qui pourront être jouées cette année et l'année prochaine.

Au moment où je vous écris, la cérémonie de la distribution des récompenses décernées par le jury de l'Exposition finit à peine. Le temps me manque pour vous en parler. Le télégraphe vous portera sans doute la liste des récompenses obtenues par l'exposition monégasque. Je ne puis que constater les applaudissements qui ont accueilli la proclamation des grands prix attribués à S. A. S. le Prince Albert.

DANGEAU.

BIBLIOGRAPHIE

Un érudit, bien connu des lecteurs du *Journal de Monaco*, M. A. Babeau, vient de publier sur la *Vie militaire sous l'ancien régime*, un livre fort intéressant (1). Il n'y a eu, on le sait, d'armées nationales qu'en 1789, s'il faut entendre par cette expression « armées nationales » des rassemblements militaires formés de soldats pris dans les diverses classes de la société française. On cite bien des levées en masse faites à de très rares intervalles, aux époques où la monarchie et la France étaient en péril; il y eut les levées de Bovines et la levée qui fournirent à Jeanne d'Arc les bandes qu'elle conduisit à l'assaut d'Orléans, mais ces vastes levées étaient exceptionnelles et jusqu'à la Révolution le racolage alimenta ce qu'on appelait l'armée de France. Il y entraient souvent autant d'étrangers que de Français. La première armée vraiment française a fait son apparition en 1792, à Valmy.

Les officiers de l'ancien régime composaient eux-mêmes leurs régiments. Ils avaient pour auxiliaires des sergents recruteurs, personnel d'une moralité suspecte, dont le type principal : la Ramée, a été le héros de cent batailles et d'innombrables comédies. Les sergents opéraient en place publique. Ils parcouraient la foule, accompagnés d'un tambour, puis débitaient un boniment par lequel ils promettaient une perpétuelle félicité aux jeunes gaillards qui consentaient à s'engager. Parfois, les sergents placardaient des affiches. M. Henry Houssaye reproduit dans le *Journal des Débats* une de ces affiches; on y lit : « Au régiment de la Fère, on danse trois fois la semaine, on y joue au battoir deux fois et le reste du temps est employé à faire des armes, les plaisirs y règnent. Tous les soldats ont la haute paye. »

Or, la haute paye se résumait par un prêt franc de deux sous et deux deniers tous les cinq jours. Encore fallait-il prélever sur ce prêt les dépenses de l'ordinaire. Sur ce qui restait, le soldat ne conservait, les jours de prêt, qu'une somme si modique qu'à peine il pouvait boire un cinquième de bouteille de vin.

On se dédommageait en temps de guerre.

Généralement les racoleurs entraînaient les jeunes gens dans un cabaret, les grisaient et leur faisaient signer un engagement de cinq ou dix ans. Ce contrat extorqué exposait à la peine des galères le signataire qui n'aurait pas rejoint son régiment.

(1) Firmin Didot et C<sup>ie</sup>, éditeurs, 56, rue Jacob, Paris.

L'Administrateur-Gérant : F. MARTIN

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble susdésigné des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le 1<sup>er</sup> octobre 1889.

Pour extrait : L. VALENTIN.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 23 au 29 septembre 1889

NEWCASTLE, vap., Dunstanborouch, angl., c. Rumbellow, houille.	
SAINT-TROPEZ, b. Jeune-Casimir, fr., c. Ferréro, sable.	
ID. b. Deux-Innocents, fr., c. Martin, id.	
ID. b. Reine-des-Anges, fr., c. Conte, id.	
ID. b. Marie, fr., c. Arnaud, id.	
ID. b. Indus, fr., c. Phion, id.	
ID. b. Quatre-Frères, fr., c. Jouvenceau, id.	
ID. b. Eclairneur, fr., c. Davin, id.	
ID. b. Saint-Louis, fr. c. Balestre, id.	
CANNES, b. Charles, fr., c. Allègre, id.	
ID. b. Louise-Auguste, fr., c. Jaume, id.	
ID. b. Gambetta, fr., c. Gardin, id.	
ID. b. Camille, fr. c. Giraud, id.	
ID. b. Marceau, fr., c. Musso, id.	

Départs du 23 au 29 septembre

SAINT-TROPEZ, b. Jeune-Casimir, fr., c. Ferrero, sur lest.	
ID. b. Deux-Innocents, fr., c. Martin, id.	
ID. b. Reine-des-Anges, fr., c. Conte, id.	
ID. b. Marie, fr., c. Arnaud, id.	
ID. b. Indus, fr., c. Phion, id.	
ID. b. Quatre-Frères, fr., c. Jouvenceau, id.	
ID. b. Eclairneur, fr., c. Davin, id.	
ID. b. Saint-Louis, fr., c. Balestre, id.	
CANNES, b. Charles, fr., c. Allègre, id.	
ID. b. Louise-Auguste, fr., c. Jaume, id.	
ID. b. Gambetta, fr., c. Gardin, id.	

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

EXPOSITION UNIVERSELLE

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE POUR PARIS

Pour faciliter aux familles la visite de l'Exposition, la Compagnie vient de créer des billets d'aller et retour collectifs pour Paris. Ces billets sont délivrés, du 25 septembre au 31 octobre 1889, dans toutes les gares du réseau P.-L.-M. situées à plus de 50 kilomètres de Paris; ils ne peuvent servir qu'aux personnes d'une même famille, savoir : père, mère, enfant, grand-père, grand-mère, beau-père, belle-mère, gendre et belle-fille, frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, oncle, tante, neveu et nièce, ainsi qu'aux serviteurs attachés à la famille. La réduction sur les prix du tarif général est de 25 % pour trois personnes, et d'environ 40 % pour les personnes excédant ce nombre, sans que la réduction pour chaque billet collectif puisse descendre au-dessous de 50 % du tarif général. Deux enfants de trois à sept ans sont comptés pour un voyageur, un seul enfant de cet âge ne paie que la moitié du prix réduit. Validité : 12 jours jusqu'à 700 kilom.; 14 jours de 700 à 900 kilom., et 15 jours au-dessus de 900 kilom. Faculté de prolongation de moitié et à deux reprises, moyennant paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet. Demander les billets deux jours à l'avance dans toutes les gares du réseau P.-L.-M.

SALON DE COIFFURE

TENU PAR

PASSERON LAURENT

MONACO — 8, rue Caroline, Condamine — MONACO

A VENDRE, A MONTE CARLO

(Galerie Charles III)

FONDS DE CHAUSSURES

S'adresser villa Fouilleroux, 35, rue Grimaldi

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS dans de bonnes conditions. S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare. Monaco-Condamine.

BAZAR

MAISON MODÈLE

F. FARALDO ET C<sup>ie</sup>  
MONTE CARLO

Articles de luxe et d'utilité

MAISON RECOMMANDÉE AUX FAMILLES ÉTRANGÈRES  
SPÉCIALITÉ D'ARTICLES DE VOYAGES

On parle toutes les langues

BAINS DE MER

DE

LA RÉSERVE

située sur la plage du Canton, à Monaco

RESTAURANT — CAFÉ

Tenus par le L. NEN

BOULLABAISSE — DINERS SUR COMMANDE — LANGOUSTES  
ET COQUILLAGES — SALONS ET CABINETS DE BAINS DE MER

MONACO — Imprimerie du Journal de Monaco — 1889